

Comptes indicuels garantis en fonction du marché

Accédez au potentiel de croissance d'un compte indiciel en fonction du marché et à la sécurité d'un certificat de placement garanti (CPG).





Investissez dans
les marchés
d'actions sans
courir de risque
de perte!

Il y a des jours où les marchés boursiers prennent l'allure de véritables montagnes russes. Ce n'est donc guère surprenant si de plus en plus d'investisseurs jouent de prudence, notamment pour les dépôts dans leur police d'assurance vie universelle.

Voici le dilemme :

Les comptes de type CPG détenus dans une police d'assurance vie universelle offrent un rendement garanti, mais la faiblesse actuelle des taux d'intérêt limite le potentiel de croissance du fonds. À l'opposé, les comptes indiciaux dont le rendement reflète celui d'indices boursiers ou de fonds communs de placement populaires offrent un potentiel de rendement plus élevé. Mais, certains investisseurs en perdent le sommeil lorsque les marchés boursiers se replient ou fluctuent grandement.

Ne serait-il pas merveilleux...

D'avoir le meilleur des deux : une option de placement pour police d'assurance vie universelle qui offre autant des rendements potentiels dignes des marchés boursiers que la sécurité d'un CPG?

Maintenant vous le pouvez!

C'est précisément ce que vous offrent les comptes indiciaux garantis en fonction du marché (CIGM) de BMO Assurance : le premier compte du genre offert au Canada dans le cadre d'une police d'assurance vie universelle

- Participation aux rendements boursiers et sécurité d'un CPG
- Garantie que les taux de rendement nets ne seront jamais négatifs
- Choix de deux CIGM : le CIGM d'actions canadiennes (lié aux rendements de l'indice S&P/TSX 60) et le CIGM d'actions américaines (lié aux rendements du S&P 500, convertis en dollars canadiens)
- Intérêts calculés et crédités chaque année, à la date de versement des intérêts, pendant la durée entière du placement
- Dépôt minimal de 2 000 \$, pour chaque série de CIGM
- Possibilité de passer, sans pénalité, à une option de taux d'intérêt fixe, à d'autres CIGM ou à un compte indiciel bonifié aux dates de versement des intérêts

Offert dans le cadre des nouvelles polices de la Gamme Dimension Prospérité ou des polices en vigueur de la Gamme Dimension, de la Gamme Dimension (frais modiques) ou de la Gamme Dimension Prospérité, à condition que la date d'émission soit le 18 novembre 2010 ou après.

Le CIGM est-il un choix sensé?

Comparons le CIGM d'actions canadiennes à un compte indiciel régulier et à un CIG de police d'assurance vie universelle :

	CIGM d'actions canadiennes	Compte indiciel en fonction du marché	CIG
Indice boursier de référence	Indice S&P/TSX 60	Indice S&P/TSX 60	S. O.
Risque de perte	Le taux de rendement sur la durée du placement est calculé et crédité tous les ans et nous garantissons qu'il ne sera jamais négatif.	Si les marchés sont à la baisse, le taux de rendement pourrait être négatif et réduire la valeur du fonds de la police.	Limité au taux de rendement garanti.
Gain potentiel	Lié au rendement basé sur le prix de l'Indice S&P/TSX 60, avec un taux de rendement maximal possiblement limité.	Lié au rendement global de l'Indice S&P/TSX 60, sans taux de rendement maximal limité.	Aucun, puisque le taux de rendement est fixe pour la durée du placement.
Volatilité des taux de rendement	Minimisée par le taux de rendement garanti.	Exposé aux fluctuations positives et négatives du marché	Aucun

Les CIGM ne sont pas des placements à court terme. Bien que les fonds puissent être retirés ou transférés du CIGM avant la date d'échéance, ces opérations font l'objet de certaines restrictions et de certains frais. Aux dates de versement des intérêts, vos clients peuvent passer sans pénalité à tout autre CIGM offert à ce moment ou à une option de taux d'intérêt fixe. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la fiche de renseignements sur les CIGM sur le site bmoinvestpro.ca.

Vous n'acquerez pas de parts indicielles ni de participation dans un titre.

AVIS

Dans le site bmoinvestpro.ca, vous pouvez créer et imprimer une illustration montrant le potentiel de rendement d'un CIGM d'actions canadiennes ou d'action américaines. **Vous pouvez aussi** comparer le CIGM à un compte indiciel en fonction du marché traditionnel et à un compte à intérêt garanti (CIG).

Deux options sont offertes :

CIGM d'actions canadiennes lié au rendement du S&P/TSX 60

CIGM d'actions américaines lié au rendement du S&P 500

Voici le fonctionnement du CIGM :

- Au début de chaque mois, une nouvelle « série » de CIGM est offerte pour les nouveaux dépôts dans une police de la Gamme Dimension Prospérité.
- Des intérêts calculés selon un taux quotidien sont versés sur les dépôts destinés à un CIGM jusqu'à la « date d'établissement » en vigueur pour la série (habituellement au début du mois suivant). À cette date, la série en question est fermée aux dépôts supplémentaires.
- Les dépôts sont placés pour une durée de 10 ans. Les intérêts sont calculés et crédités tous les ans aux dates de versement des intérêts, conformément à des facteurs de taux d'intérêt crédités stipulés d'avance.
- À la fin de chaque période de 12 mois incluse dans la durée du placement, les facteurs de taux d'intérêt crédités pour les prochains 12 mois sont affichés sur notre site à l'adresse suivante : bmoinvestpro.ca.



Prenons l'exemple d'un CIGM d'actions canadiennes qui comprendrait les facteurs suivants au cours de la première année

Facteurs de taux d'intérêt crédités au CIGM* :

Taux de rendement minimal net	0 %	Le taux d'intérêt crédité ne sera jamais négatif.
Taux de participation à l'Indice	50 %	Le taux de rendement correspond à 50 % du rendement basé sur le prix intégral de l'Indice S&P/TSX 60.
Taux maximal de l'Indice	Pas de maximum	
Taux plancher établi	3 %	Il s'agit de l'augmentation minimale sous forme de pourcentage du rendement basé sur le prix de l'indice boursier S&P/TSX 60 qui doit être atteint pour que le taux d'intérêt crédité soit positif, sinon le taux d'intérêt crédité correspond à zéro.

* Ces facteurs peuvent être modifiés en tout temps, selon les modalités en vigueur pour la série offerte.

Dans le présent exemple, si le rendement de l'indice S&P/TSX 60 pour l'année est de 15 %, le taux d'intérêt crédité correspondra à : $(15\% - 3\%) \times 50\% = 6,0\%$



Dates importantes :

Gardez les dates suivantes à l'esprit pour une série de CIGM en particulier

Nouveaux dépôts	Les nouveaux dépôts doivent parvenir à notre siège social au moins quatre jours ouvrables avant la date de début d'une série de CIGM. Les dépôts dans cette série seront placés pendant 10 ans. Les dépôts accumuleront des intérêts, selon un taux quotidien, jusqu'à la date d'établissement de la série.
Date d'établissement de la série	Le début de la durée de placement de 10 ans.
Dates de versement des intérêts	Les dates auxquelles les intérêts sont calculés et crédités à la valeur du fonds. Toute modification des facteurs de taux d'intérêt crédités pour chaque année au cours de la durée du placement sera affichée sur notre site à l'adresse suivante : bmoinvestpro.ca .
Date d'échéance	La fin de la période de placement. La valeur du fonds, intérêts compris, est automatiquement réinvestie pour une nouvelle période de placement, sous réserve des nouvelles conditions offertes à ce moment.

Les intérêts sont calculés et crédités annuellement à des dates spécifiques pendant la durée du placement, et ce, jusqu'à la date d'échéance inclusivement. Même si les marchés sont à la baisse au cours d'une année particulière, le taux d'intérêt crédité ne sera jamais négatif.

Par exemple, la série de CIGM commençant le 1^{er} octobre 2025 :
La date d'établissement de la série est le 1^{er} octobre 2025; les nouveaux dépôts doivent être reçus quatre jours avant cette date. L'intérêt sera crédité annuellement aux dates de versement des intérêts, soit le 1^{er} octobre, de 2026 à 2036. La date d'échéance de cette série sera le 1^{er} octobre 2036.

Les CIGM sont idéals pour les clients qui investissent au moins le double de la prime minimale dans leur police. Bien que les fonds puissent être retirés ou transférés du CIGM avant la date d'échéance, ces opérations font l'objet de certaines restrictions et de certains frais.

Restrictions

- Les transferts peuvent être effectués de la série de CIGM à l'option de taux d'intérêt fixe ou à un compte indiciel bonifié (CIB) aux dates de versement des intérêts seulement.
- Pour les demandes de transfert ou de retrait des fonds d'un CIGM aux dates de versement des intérêts ou à la date d'échéance, des instructions écrites doivent être transmises au moins quatre jours ouvrables avant la date demandée.
- Les transferts à une option de CIGM à la date de versement des intérêts ou à la date d'échéance peuvent être effectués sans pénalité. À tout autre moment, les transferts à un autre CIGM sont assujettis à des frais de rachat anticipé.
- Les transferts vers d'autres options de placement ou les retraits à tout autre moment qu'à la date d'échéance sont assujettis à des frais de rachat anticipé.

Frais de rachat anticipé

Les frais de rachat anticipé correspondent à un pourcentage de tous les montants retirés ou transférés avant la date d'échéance du CIGM. Les frais ne s'appliquent pas aux retraits d'un CIGM servant à payer les frais d'assurance mensuels, aux transferts faits dans le cadre d'une vérification du statut d'exonération ou au versement d'une prestation d'assurance.

Pour de plus amples renseignements, consultez la fiche-conseils sur le CIGM ou le contrat de la police d'assurance, à bmoinvestpro.ca.

Notre engagement envers vous

BMO Société d'assurance-vie, une entité de BMO Groupe financier, apprécie l'occasion de vous aider à combler vos besoins financiers. Nous nous engageons à respecter et à protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous nous confiez. Il est important que vous sachiez quels sont les renseignements que nous recueillerons, comment nous les utiliserons et qui pourrait en prendre connaissance. Veuillez consulter la rubrique Confidentialité sur bmoassurance.com pour connaître notre politique à cet égard.



Communiquez avec nous

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de BMO Assurance ou de nos produits, veuillez communiquer avec votre conseiller en assurance ou avec nous :

BMO Société d'assurance-vie
1 877 742-5244

bmoassurance.com

Le rendement antérieur n'est pas gage du rendement futur. Dans le cadre d'un CIGM, des intérêts sont crédités à la valeur du fonds d'une police d'assurance vie universelle à des dates spécifiques de versement des intérêts, conformément aux conditions prévues pour chacune des séries offertes. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux fiches de renseignements que vous trouverez dans notre site Internet à l'adresse suivante : bmoinvestpro.ca.

Les renseignements que renferme le présent document sont offerts à des fins d'illustration et peuvent changer sans préavis. Les renseignements que renferme le présent aperçu vous sont fournis à titre indicatif et éducatif, mais ils ne visent pas à donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal ou juridique. Bien que nous ayons déployé tous les efforts possibles pour fournir des renseignements précis et exhaustifs, BMO Société d'assurance-vie et Fundata Canada n'acceptent aucune responsabilité pour toute inexactitude, toute erreur ou toute omission qui pourraient s'être glissées dans les renseignements fournis.

Les titulaires de police de BMO Société d'assurance-vie n'achètent ni part d'un indice ni intérêt juridique dans aucun titre. Consultez un contrat de police d'assurance pour connaître les frais d'assurance vie universelle maximum facturés sur les comptes indiciel.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie

WN32F (2025/07/31) 25-1329